

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 20 juin 2014 à 8 h pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation des délégués pour les élections sénatoriales
- Désignation des délégués locaux du CNAS
- Désignation des délégués à la CLECT de la CCB
- Location de la salle des Arcades pendant l'été
- Demande de subvention pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la cabane de Granon
- Echange de terrain avec Mme VALLIER Lucie
- Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité

Val-des-Prés, le 16 juin 2014
Le Maire, Jean-Michel REYMOND

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Bernard VACHET

Procuration : M. Franck ROMAN à M. Gilbert GONON

Absents : MM. Thierry AIMARD, Emile ROMAN

Secrétaire : M. Emmanuel PRAT est nommé secrétaire de séance

Désignation des délégués pour les élections sénatoriales

Monsieur le Maire rappelle que le renouvellement de la série 2 des sénateurs figurant au tableau n° 5 annexé au code électoral, dont fait partie le département des Hautes-Alpes, interviendra le dimanche 28 septembre 2014. Il y a donc lieu de désigner les délégués ainsi que les suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs. Le nombre de délégués à désigner est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 dans les conseils de quinze membres.

Sont élus au premier tour :

Délégués titulaires : MM. Thierry BOUCHIE, Jean-Michel REYMOND, Thierry GONON

Délégués suppléants : MM. André CLERC, Gilbert GONON, Emmanuel PRAT.

Désignation des délégués locaux du CNAS

Madame Karine RESSANT est élue au premier tour, à la majorité des membres présents et représentés, pour représenter la commune au sein du Comité National d'Action Sociale pour les œuvres sociales du personnel communal.

Désignation des délégués à la CLECT de la CCB

Sont élus au premier tour, à la majorité des membres présents et représentés, pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Briançonnais :

Délégué titulaire : M. Jean-Michel REYMOND

Délégué suppléant : M. Thierry BOUCHIE.

Location de la salle des Arcades pendant l'été

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de mettre à la disposition des habitants de la commune, la salle de restauration scolaire aux Arcades uniquement pendant les vacances d'été,
- fixe le montant de la location à 100 €,
- autorise le Maire à signer les contrats de location.

Demande de subvention pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la cabane de Granon

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'équiper la toiture de la cabane de Granon de panneaux photovoltaïques pour produire de l'électricité,
- sollicite du Conseil Général une subvention la plus élevée possible.

Echange de terrain avec Mme VALLIER Lucie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'échange d'environ 357 m² de la parcelle communale F 93 à Granon contre la parcelle D 1093 de 357 m² appartenant à madame Lucie VALLIER,
- décide que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la commune,
- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention avec la Préfecture des Hautes-Alpes pour l'homologation du dispositif ACTES,
- autorise le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes du Briançonnais permettant de bénéficier de la plateforme de télétransmission STELA développée par le SICTIAM,
- autorise le Maire à engager toutes les actions pour transmettre les actes soumis au contrôle électronique et au contrôle budgétaire par voie électronique.

Fait à Val-des-Prés, le 27 Juin 2014

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 20 Juin 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 12

Date de la convocation :

16 Juin 2014

Date d'affichage :

16 Juin 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt juin à 8 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Bernard VACHET

Absents : MM. Thierry AIMARD, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Secrétaire : M. Emmanuel PRAT est nommé secrétaire de séance

OBJET : Désignation des délégués pour les élections sénatoriales

Monsieur le Maire rappelle que le renouvellement de la série 2 des sénateurs figurant au tableau n° 5 annexé au code électoral, dont fait partie le département des Hautes-Alpes, interviendra le dimanche 28 septembre 2014. Il y a donc lieu de désigner les délégués ainsi que les suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs. Le nombre de délégués à désigner est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 dans les conseils de quinze membres.

Sont candidats :

Délégués titulaires : MM. Thierry BOUCHIE, Jean-Michel REYMOND, Thierry GONON

Délégués suppléants : MM. André CLERC, Gilbert GONON, Emmanuel PRAT

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret :

Nombre de votants : 12

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12

Nombre de suffrages obtenus :

M. Thierry BOUCHIE : 12 voix

M. Jean-Michel REYMOND : 12 voix

M. Thierry GONON : 12 voix

M. André CLERC : 12 voix

M. Gilbert GONON : 12 voix

M. Emmanuel PRAT : 12 voix

Sont élus au premier tour :

Délégués titulaires : MM. Thierry BOUCHIE, Jean-Michel REYMOND, Thierry GONON

Délégués suppléants : MM. André CLERC, Gilbert GONON, Emmanuel PRAT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 20 Juin 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

16 Juin 2014

Date d'affichage :

16 Juin 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt juin à 8 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Bernard VACHET

Procuration : M. Franck ROMAN à M. Gilbert GONON

Absents : MM. Thierry AIMARD, Emile ROMAN

Secrétaire : M. Emmanuel PRAT est nommé secrétaire de séance

OBJET : Désignation des délégués locaux du CNAS

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de désigner un délégué représentant les élus au sein du Comité National d'Action Sociale pour les œuvres sociales du personnel communal.

Madame Karine RESSANT se porte candidate.

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret :

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 12

Nombre de suffrages obtenus :

Mme Karine RESSANT : 12 voix

Madame Karine RESSANT est élue au premier tour, à la majorité des membres présents et représentés, pour représenter la commune au sein du Comité National d'Action Sociale.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 20 Juin 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

16 Juin 2014

Date d'affichage :

16 Juin 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt juin à 8 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Bernard VACHET

Procuration : M. Franck ROMAN à M. Gilbert GONON

Absents : M. Thierry AIMARD, M. Emile ROMAN

Secrétaire : M. Emmanuel PRAT est nommé secrétaire de séance

OBJET : Désignation des délégués à la CLECT de la CCB

Monsieur le Maire informe qu'à la demande de la Communauté de Communes du Briançonnais, il y a lieu de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Sont candidats :

Délégué titulaire : M. Jean-Michel REYMOND

Délégué suppléant : M. Thierry BOUCHIE

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret :

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de suffrages obtenus :

M. Jean-Michel REYMOND : 13 voix

M. Thierry BOUCHIE : 13 voix

Sont élus au premier tour, à la majorité des membres présents et représentés, pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Briançonnais :

Délégué titulaire : M. Jean-Michel REYMOND

Délégué suppléant : M. Thierry BOUCHIE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 20 Juin 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

16 Juin 2014

Date d'affichage :

16 Juin 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt juin à 8 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Bernard VACHET

Procuration : M. Franck ROMAN à M. Gilbert GONON

Absents : M. Thierry AIMARD, M. Emile ROMAN

Secrétaire : M. Emmanuel PRAT est nommé secrétaire de séance

OBJET : Location de la salle des Arcades pendant l'été

Monsieur le Maire expose que pour répondre à la demande d'habitants de la commune, il conviendrait de mettre une salle à leur disposition. Il propose d'utiliser la salle de restauration scolaire aux Arcades pendant les vacances d'été.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de mettre à la disposition des habitants de la commune, la salle de restauration scolaire aux Arcades uniquement pendant les vacances d'été,
- fixe le montant de la location à 100 €,
- autorise le Maire à signer les contrats de location.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 20 Juin 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

16 Juin 2014

Date d'affichage :

16 Juin 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt juin à 8 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Bernard VACHET

Procuration : M. Franck ROMAN à M. Gilbert GONON

Absents : M. Thierry AIMARD, M. Emile ROMAN

Secrétaire : M. Emmanuel PRAT est nommé secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la cabane de Granon

Monsieur le Maire rappelle que la cabane pastorale de Granon dispose de l'eau chaude produite par des panneaux solaires, mais ne dispose pas d'électricité. Le chalet étant occupé par un berger durant plus de 3 mois chaque année, il propose d'équiper la toiture de panneaux photovoltaïques pour produire de l'électricité. Le montant des travaux est estimé à 6.100 € HT. Le Maire propose de solliciter des subventions auprès du Conseil Général et de l'ADEME.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'équiper la toiture de la cabane de Granon de panneaux photovoltaïques pour produire de l'électricité, pour un montant de 6.100 € H.T. comprenant la fourniture et la pose ;
 - sollicite du Conseil Général et de l'ADEME les subventions les plus élevées possibles ;
 - arrête le plan de financement suivant :
- | | |
|---|------------|
| - coût des travaux H.T. : | 6.100,00 € |
| - subvention du Conseil Général 50% : | 3.050,00 € |
| - subvention de l'ADEME 30 % : | 1.830,00 € |
| - autofinancement de la commune 20% : | 1.220,00 € |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 20 Juin 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

16 Juin 2014

Date d'affichage :

16 Juin 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt juin à 8 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Bernard VACHET

Procuration : M. Franck ROMAN à M. Gilbert GONON

Absents : M. Thierry AIMARD, M. Emile ROMAN

Secrétaire : M. Emmanuel PRAT est nommé secrétaire de séance

OBJET Echange de terrain avec Mme VALLIER Lucie

Monsieur le Maire expose l'intérêt de se porter acquéreur de la parcelle D1093 à l'entrée du camping du Rosier appartenant à madame Lucie VALLIER et fait part de l'opportunité d'un échange contre une partie de la parcelle communale F 93 à Granon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'échange d'environ 357 m² de la parcelle communale F 93 à Granon contre la parcelle D 1093 de 357 m² appartenant à madame Lucie VALLIER,
- décide que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la commune,
- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 20 Juin 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

16 Juin 2014

Date d'affichage :

16 Juin 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt juin à 8 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Bernard VACHET

Procuration : M. Franck ROMAN à M. Gilbert GONON

Absents : M. Thierry AIMARD, M. Emile ROMAN

Secrétaire : M. Emmanuel PRAT est nommé secrétaire de séance

OBJET Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité

Monsieur le Maire informe que les actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire doivent être transmis par voie électronique et qu'il convient de signer une convention avec la Préfecture des Hautes-Alpes pour l'homologation du dispositif. Par ailleurs, la Communauté de Communes permet aux communes membres de bénéficier de sa plateforme de télétransmission sécurisée développée par le SICTIAM, sous réserve de signer une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention avec la Préfecture des Hautes-Alpes pour l'homologation du dispositif ACTES,
- autorise le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes du Briançonnais permettant de bénéficier de la plateforme de télétransmission STELA développée par le SICTIAM,
- autorise le Maire à engager toutes les actions pour transmettre les actes soumis au contrôle électronique et au contrôle budgétaire par voie électronique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

